

2020 DPE 4 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'assainissement au titre de l'exercice 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du , par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe Brossel au nom de la 3^e commission et Monsieur Paul Simondon au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1. : Résultat de l'exercice 2019 :

Section d'investissement : déficit de-4.802.419,08 euros
Section d'exploitation : excédent de 7.870.136,09 euros

Article 2. : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)
Solde créditeur de 2.414.878,08 euros

Article 3. : Détermination du résultat de clôture du budget 2019 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section d'investissement	-1.724.427,97 €	-	-4.802.419,08 €	-6.526.847,05 €

Section d'exploitation	9.875.074,92 €	8.803.485,88 €	7.870.136,09 €	8.941.725,13 €
TOTAL	8.150.646,95 €	8.803.485,88 €	3.067.717,01 €	2.414.878,08 €